

Je soussigné(e) ..... (Prénom NOM)  
 adhérent / souscripteur au contrat ..... (Nom du contrat)  
 numéro ..... (Numéro du contrat)

## H Rendement 55 Code ISIN FR001400HBX4

### Annexe complémentaire de présentation du support

*En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd et de Goldman Sachs Group, Inc.*

#### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

##### 1. PRESENTATION SUCCINCTE

<b>Dénomination</b>	H Rendement 55
<b>Emetteur</b>	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd
<b>Garant de la formule</b>	Goldman Sachs Group, Inc
<b>Forme juridique</b>	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
<b>Code ISIN</b>	FR001400HBX4
<b>Agent de calcul</b>	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.
<b>Montant Nominal de l'émission</b>	30.000.000 EUR
<b>Devise</b>	EUR
<b>Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)</b>	1 000 EUR
<b>Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)</b>	<p>L'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (code Bloomberg : ISXE50T5) (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) pourrait, dans certains cas, être moins favorable au souscripteur que le même indice standard dividendes nets non réinvestis sans prélèvement forfaitaire. Il s'agit d'un indice actions créé, calculé et publié par STOXX, depuis le 16 février 2018.</p> <p>Il est composé des 50 plus grandes capitalisations boursières listées au sein de la zone euro. Les 50 actions composant l'Indice de référence sont sélectionnées annuellement et rebalancées trimestriellement. Contrairement aux indices standards dividendes nets non réinvestis, dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière flottante, l'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % équilibre l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice de référence à chaque date de rebalancement.</p> <p>L'Indice de référence est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice de référence peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes distribués par les actions composant l'Indice de référence sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.</p>

<b>Prix d'émission</b>	100% de la valeur nominale
<b>Période de souscription</b>	Du 22 mai 2023 au 31 juillet 2023
<b>Date d'émission</b>	22 mai 2023
<b>Date de constatation initiale</b>	1er août 2023
<b>Dates de constatation Trimestrielle</b>	1er août 2024; 1er novembre 2024; 3 février 2025; 2 mai 2025; 1er août 2025; 3 novembre 2025; 2 février 2026; 4 mai 2026; 3 août 2026; 2 novembre 2026; 1er février 2027; 3 mai 2027; 2 août 2027; 1er novembre 2027; 1er février 2028; 2 mai 2028; 1er août 2028; 1er novembre 2028; 1er février 2029; 2 mai 2029; 1er août 2029; 1er novembre 2029; 1er février 2030; 2 mai 2030; 1er août 2030; 1er novembre 2030; 3 février 2031; 2 mai 2031; 1er août 2031; 3 novembre 2031; 2 février 2032; 3 mai 2032; 2 août 2032; 1er novembre 2032; 1er février 2033; 2 mai 2033; 1er août 2033; 1er novembre 2033; 1er février 2034; 2 mai 2034; 1er août 2034; 1er novembre 2034; 1er février 2035; 2 mai 2035; 1er août 2035
<b>Dates de remboursement automatique anticipé</b>	Le 5ème jour ouvré suivant la date de constatation trimestrielle correspondante.
<b>Date de constatation finale</b>	1er août 2035
<b>Date d'échéance</b>	8 août 2035
<b>Lieu de cotation</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Droit applicable</b>	Droit français
<b>Durée de l'investissement</b>	12 ans maximum
<b>Documentation Juridique</b>	<p>Le titre "H Rendement 55" décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base (en date du 13 janvier 2023), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ("CSSF"). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.</p> <p>Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 22 mai 2023 (ensemble, le "Prospectus") et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (<a href="http://www.bourse.lu">www.bourse.lu</a>). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base et via le lien suivant pour les Conditions Définitives. La dernière version du Document d'Informations Clés ("DIC") relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site <a href="http://www.gspriips.eu">www.gspriips.eu</a>. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.</p>

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat ou sur un fonds à vocation sécuritaire du contrat, éligible au moment du versement.

## 2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Rendement 55 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date d'échéance fixée au 8 août 2035.

**Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

À la date de constatation initiale, soit le 1er août 2023, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme niveau initial.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ (Trimestres 4 à 47)

A chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup> à partir du trimestre 4, dès que le niveau de l'Indice de référence est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial<sup>(1)</sup>, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit<sup>(2)</sup>, à la date de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> correspondante :

**Capital investi**  
+  
**GAIN DE 2,50 % par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale**  
(Soit 10 % par an et un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 9,97 %<sup>(2)</sup>)

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation, sinon le produit continue.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 1er août 2035, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial.

Lors du remboursement final, le 8 août 2035, le souscripteur reçoit<sup>(2)</sup> :

**Scénario très défavorable** : Baisse de plus de 30 % de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

**Capital investi x Valeur finale de l'Indice de référence<sup>(3)</sup>**  
**PERTE EN CAPITAL ÉGALE À L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE (MINIMUM DE 30 %)**

**Scénario défavorable** : Baisse de moins de 30 % (compris) ou hausse de moins de 5 % (non compris) de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

**Capital investi**  
**Remboursement du capital à l'échéance<sup>(1)</sup>**  
**(soit un Taux de Rendement Annuel brut nul<sup>(2)</sup>)**  
BLOCAGE DU CAPITAL PENDANT 12 ANS SANS AUCUNE RÉMUNÉRATION

**Scénario favorable** : Hausse de 5 % ou plus de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

**Capital investi**  
+  
**120 % DE GAIN**  
**(soit 2,50 % par trimestre écoulé équivalent à 10 % par an)**  
**REMBOURSEMENT À HAUTEUR DE 220 %**  
**(soit un Taux de Rendement Annuel brut de 6,79 %<sup>(2)</sup>)**

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau en page 2.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'Indice de référence constatée à sa date de constatation initiale (le 1er août 2023).

### **Principaux facteurs de risque**

**Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :**

**Risque de perte de capital :** Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie et/ou à l'échéance. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

**Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/ du Garant :** Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/ du Garant de la formule, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

**Risques liés à la réalisation d'évènements exceptionnels affectant les sous-jacents :** Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit peut prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

### **3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS\***

La commission ponctuelle, notamment de distribution, pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,65 % TTC du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.

\*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

## **AVERTISSEMENT**

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son désinvestissement avant la Date d'échéance.

**SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

## DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement H Rendement 55 - Code ISIN FR001400HBX4, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
  - **la nature du support et les risques y afférents,**
  - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
  - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

## QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée de vie maximale de H Rendement 55 est de 12 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
À chaque date de constatation trimestrielle dès l'issue de la première année, dès lors que le niveau de l'Indice de référence Euro iStoxx 50 Equal Weight NR Decrement 5 % est en hausse d'au moins 5 % par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
H Rendement 55 présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (rachat, arbitrage, conversion en rente et décès) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'Indice de référence Euro iStoxx 50 Equal Weight NR Decrement 5 % est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'Indice de référence. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,  
précédée de la mention « lu et approuvé »**

**SURAVENIR** : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).